

Les conducteurs bénévoles

Pour Joindre nos chauffeurs
Merci de récupérer les flyers papier
en Mairie
au Point Info 14

En contactant le
07 68 65 74 60

Les autres communes recherchent
des bénévoles pour assurer ce service.
Vous souhaitez rejoindre le réseau ?
Contactez la coordinatrice
(voir au verso).

► Coordinatrice :
Joëlle LARUE
Neuilly-la-Forêt

► Contact :
Familles Rurales Solidarités
Tél. 07 68 65 74 60
solidarite-transport.calvados@famillesrurales.org

► Solidarité transport, un partenariat
entre la MSA et Familles Rurales

► Projet soutenu par
la conférence des financeurs du Calvados



vous accompagner

Solidarité transport

■ Isigny-sur-Mer / Colombières /
Monfréville / Osmanville



MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : MSA CN - 11/2019

Solidarité transport

La MSA et l'association Familles Rurales Solidarités proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association, quels que soient leur âge et leur régime de protection sociale.

Pour quoi ?

Pour accompagner les personnes dans des déplacements occasionnels, hors dimanches et jours fériés : visites de convivialité, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites médicales...

Sont exclus les transports pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraite, les mutuelles, etc...

Où ?

Dans un rayon géographique limité.
Voir carte ci-contre.

Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais de déplacement du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

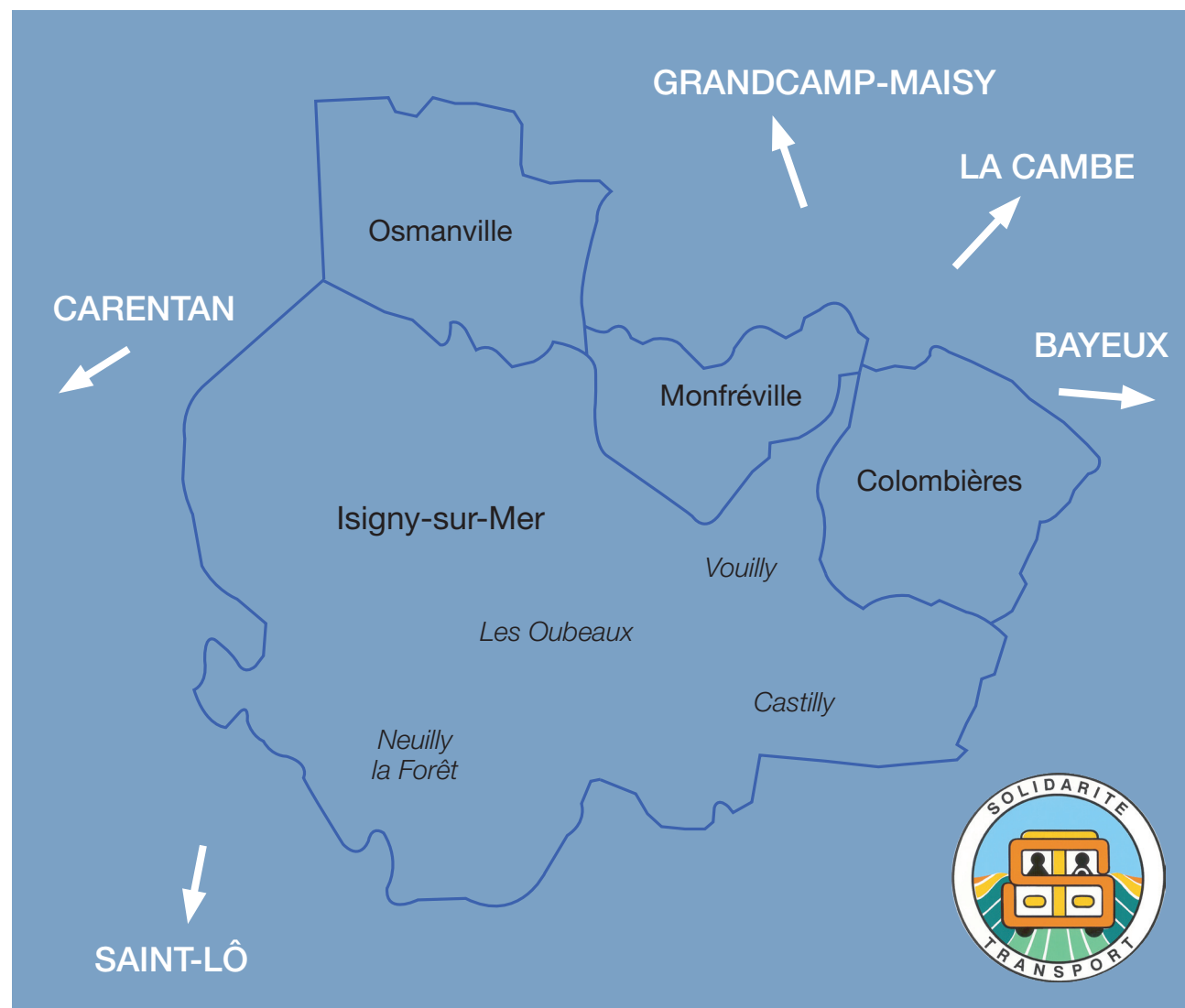
A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Prendre contact avec lui
48 heures avant le déplacement.

Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous.



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

► Bayeux ► Carentan ► Grandcamp-Maisy ► La Cambe ► Saint-Lô.